



**Monsieur Gérard DARMANIN**  
*Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer*  
Place Beauvau  
75 008 Paris

**VICTORIN LUREL**

*Vieux-Habitants, le 26 mars 2024*

**SENATEUR  
DE LA  
GUADELOUPE**

*Membre de la  
Commission des  
Finances*

---

*Vice-président  
de la Délégation aux  
outre-mer*

---

*Conseiller régional*

---

*Ancien ministre*

Monsieur le Ministre,

Je souhaite, par la présente, attirer votre attention sur la vague de violences qui frappe la Guadeloupe depuis de longs mois et singulièrement sur les moyens matériels et humains consacrés par l'État à la lutte contre l'insécurité, la délinquance, la prostitution, le trafic de produits stupéfiants et la circulation illégale d'armes dans l'archipel.

Selon le dernier bilan dressé fin janvier 2024 par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, la Guadeloupe fait face à une situation particulièrement préoccupante avec un taux d'homicides plus de 6 fois supérieur à la moyenne nationale - en augmentation de plus de 33% sur un an -, des vols avec armes 13 fois supérieurs à la moyenne nationale - en augmentation de près de 30% en un an -, des vols de véhicules en augmentation de plus de 20% et une augmentation continue des trafics de stupéfiants et des cambriolages.

Dans le même sens, un rapport d'information de la Commission des lois du Sénat du 12 juillet 2023 précisait en outre qu'en « zone gendarmerie, qui représente 75 % de la population, le taux de criminalité s'élevait à 47 %, tandis qu'en zone police - qui concentre 25 % de la population en zone urbaine-, ce taux s'élevait à 69 %. Le taux de criminalité de sang varie, selon les années, de 4,5 à 8 %, contre 1 % dans l'Hexagone. »

Dans ce contexte et au-delà de ces chiffres vertigineux, le climat d'insécurité instauré par la survenue quotidienne d'exactions et de violences urbaines ou intrafamiliales exaspère et inquiète tant la population que les élus locaux en première ligne face à ces drames qui endeuillent des familles, terrorisent des quartiers entiers et déstructurent l'ensemble de la société guadeloupéenne.

S'il ne s'agit aucunement de remettre en cause l'efficacité des quelques 1700 agents des forces de l'ordre déployés sur le territoire ou des magistrats et enquêteurs qui tentent de juguler cette situation devenue véritablement insoutenable, la question du dimensionnement des moyens matériels et humains consacrés par l'État à la lutte contre l'insécurité, la délinquance et le trafic de drogues mérite d'être réinterrogée.

Alors que le Parlement a permis l'adoption de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur depuis plus d'un an, ses effets en termes de déploiement effectif des moyens annoncés peinent à trouver une traduction sur le terrain.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Sollicitée à ce sujet le 20 mars dernier à l'Assemblée nationale, la Ministre déléguée aux outre-mer a en ce sens assuré que les moyens alloués en Guadeloupe aux forces de l'ordre « *ont déjà été renforcés* », citant notamment la création d'une antenne de l'Office français antistupéfiants (Ofast), d'une antenne du Raid et de 3 nouvelles brigades de gendarmerie sur le territoire d'ici la fin 2024. Une réponse qui a pu apparaître quelque peu déconnectée du phénomène de recrudescence constatée des violences et du désarroi exprimé par les syndicats de police, les élus et la population.

M'associant aux demandes réitérées des élus, et singulièrement ceux des principales agglomérations qui font face au renforcement et à la « professionnalisation » de véritables gangs de la terreur sur leur territoire qui exploitent la détresse sociale d'une jeunesse précarisée et en déshérence, je crois désormais urgent que le Gouvernement déploie dans les plus brefs délais les moyens annoncés dans la LOPMI. En outre, il me paraît essentiel que l'État s'engage à créer de nouvelles unités de forces mobiles, à renforcer de 80 agents la Compagnie départementale d'intervention, à définir une nouvelle doctrine du maintien de l'ordre dans l'archipel et à développer des contrats locaux de sécurité avec les collectivités locales de Guadeloupe (Région, Département, EPCI et communes) comprenant un volet « prévention », un volet « formation » des polices municipales pour favoriser l'interopérabilité, un volet « professionnalisation » visant la sécurité privée et un volet « judiciaire » en lien avec le parquet.

Parallèlement à la nécessaire adaptation des moyens de la justice, à l'impérieuse nécessité d'améliorer la coopération en matière judiciaire inter-îles par la nomination de magistrats et d'officiers de liaison et à la réévaluation des conventions de réadmission avec les pays tiers – actions qui ne dépendent pas directement de votre ministère -, je crois en effet nécessaire de prioriser actions menées en faveur du démantèlement des réseaux de drogue, d'armes ou de prostitution et du développement des moyens humains et matériels d'enquête et d'interception à l'entrée du territoire. Malgré l'implantation nouvelle de l'Ofast, les sénateurs rapporteurs de la mission précitée ont pu constater « *la faiblesse des équipements mis à disposition des forces de sécurité, alors que le flux de personnes, d'armes et de stupéfiants entre les îles de la Caraïbe est parfaitement connu et documenté* », « *la faiblesse des moyens nautiques et aériens alloués à la lutte contre les trafics de stupéfiants* », ont noté que « *la gendarmerie nationale ne dispose en Guadeloupe que d'un engin pour faire des rotations entre les îles, immobilisé au moins 20 % du temps et qui, au surplus, ne peuvent voler de nuit* », avant de conclure que « *l'indigence de ces moyens obère toute capacité de réaction efficace des forces de sécurité intérieure face aux mouvements criminels entre les îles* » de la Caraïbe.

Conformément à la loi de programmation sur laquelle votre ministère s'est engagé, il m'apparaît donc essentiel de renforcer le renseignement territorial et de prioriser le déploiement de moyens nautiques supplémentaires, de scanners à conteneurs dans le grand port maritime de Pointe-à-Pitre voire de scanners portatifs dans les autres gares maritimes, de radars de surveillance, de scanners corporels, de drones de surveillance et le triplement des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

A la lumière de ces éléments et en amont de votre prochain déplacement annoncé sur le territoire, je tiens à vous affirmer que la population comme les élus de Guadeloupe sont dans l'attente de mesures puissantes, structurelles et opérationnelles pour assurer la sécurité et l'ordre publics dans l'archipel à travers une plus grande dotation de la douane, de la gendarmerie et de la police en moyens de contrôle, d'enquête et d'intervention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma parfaite considération.



**Victorin LUREL**